

# ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



**Prix N°1** de la categorie Presse écrite par **Togo Médias Awards**

Site web: [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

Prix: 300F cfa

# ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



P.4

L'OPÉRATIONNALISATION DU CES DU TOGO

**Une mission conjointe de l'UCESIF et du CESE France à Lomé pour le partage d'expériences**



P.2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

**La préservation de l'environnement, une priorité de la BOAD**



P.3

ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE AU TOGO

**Le secteur du textile et de l'habillement réglementé**

P.6

ÉCONOMIE

**Trois accords de prêts de 276 milliards FCFA signés entre le Burkina et la Banque mondiale**



Page 3

PROMOTION DES FEMMES ENTREPRENEURES D'AFRIQUE

# Nathalie Bitho remporte le prestigieux trophée SUFAWE



Assistance Routière

Pour toute **assistance routière** vous pouvez maintenant nous contacter sur notre **numéro vert**

N° Vert 80807070



L'union pour l'efficacité

Développement économique et sociale

## La préservation de l'environnement, une priorité de la BOAD

*Dans l'optique de contribuer au développement équilibré de la sous-région, la Banque ouest africain de développement (BOAD) finance depuis sa création des projets dans les secteurs clé du développement, notamment, l'agriculture, l'énergie, les transports, les télécommunications et l'éducation. La célébration de son demi-siècle cette année marque l'engagement de la BOAD en faveur du développement économique, social et environnemental de la région ouest-africaine.*

**Patience SALLAH**

Dans sa politique de financement de ces secteurs clé du développement, la BOAD mise sur l'atténuation des impacts environnementaux négatifs et la bonification des impacts positifs de ses projets, marquant ainsi son adhésion aux exigences internationales en matière de protection de l'environnement. Elle s'est dotée de ses premiers instruments en matière de gestion environnementale et sociale des projets, il y a plus de deux décennies.

Elle a établi neuf (9) Normes de Sauvegarde Environnementale et Sociale aux fins d'éviter, de minimiser, de réduire ou d'atténuer les risques et les impacts environnementaux négatifs des projets qu'elle finance. Cette démarche est justifiée par la reconnaissance du développement durable comme principal paradigme du développement au XXI<sup>e</sup> siècle et l'engagement à faire de la Banque une référence régionale en matière de développement intégré et durable.

Développer des infrastructures de traitement et de valorisation des déchets au niveau régional et national, tout en renforçant les capacités stratégiques et opérationnelles des parties prenantes à leur gestion, constitue l'un des défis majeurs des Etats de l'UEMOA dans leur volonté de protection de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie des populations et de réduction des risques sanitaires,

et de mercure, dans six (06) pays de l'UEMOA. La BOAD a également institué

des partenariats avec plusieurs organisations régionales et internationales, dont le Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), ou encore, l'Alliance Sahel, en vue de renforcer les initiatives de coopération régionale, le partage d'expériences et la mutualisation des actions, pour garantir un développement durable.

Au fil des ans, la BOAD a su adresser et répondre aux défis environnementaux et sociaux des pays membres de l'UEMOA. La Banque a, ainsi, adopté des politiques environnementales et sociales, responsables et

respectueuses de l'environnement, pour les projets qu'elle finance. La BOAD a révisé sa politique et ses procédures environnementales et sociales, en adoptant un nouveau Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale (CSES), en décembre 2022.

A travers ce CSES, la BOAD s'engage pour la promotion d'un développement durable et inclusif, des pays de l'UEMOA, à travers la définition d'une politique environnemen-

et Finance Climat », compte cinq (5) environnementalistes, qui œuvrent inlassablement à la mise en place de projets durables et respectueux de l'environnement.

En vue de compléter les investissements dans les secteurs public et privé, les experts en environnement de la BOAD participent également à la mobilisation de ressources auprès des fonds environnement et climat, tels que le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds d'Adaptation ou encore



liées à l'insalubrité.

Dans cette dynamique, la BOAD a récemment financé des projets innovants, qui ont eu un impact positif sur l'environnement, tels que le projet d'Assainissement Pluvial de la ville de Cotonou (PAPC), dont l'objectif principal est de réduire les risques d'inondation dans les zones cibles de la ville de Cotonou et de renforcer la planification, la gestion et la capacité de résilience urbaine. En outre, la Banque a su mobiliser des ressources, sous forme de dons auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), afin de soutenir le projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et à la réduction des émissions de POPs

des partenariats avec plusieurs organisations régionales et internationales, dont le Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), ou encore, l'Alliance Sahel, en vue de renforcer les initiatives de coopération régionale, le partage d'expériences et la mutualisation des actions, pour garantir un développement durable. Au fil des ans, la BOAD a su adresser et répondre aux défis environnementaux et sociaux des pays membres de l'UEMOA. La Banque a, ainsi, adopté des politiques environnementales et sociales, responsables et

tale et sociale efficiente, d'une stratégie Genre, établissant une série de normes de sauvegarde environnementale et sociale, et un ensemble de procédures.

Dans ce cadre, la BOAD a enrichi son capital humain en recrutant des professionnels de l'environnement, capables d'inscrire les thématiques clé et les défis environnementaux au cœur de ses stratégies et dans ses interventions.

Le rôle crucial, tenu aujourd'hui, par les environnementalistes à la BOAD, confirme l'engagement de l'Institution à prendre en compte et à intégrer les critères d'évaluation et les indicateurs environnementaux et sociaux, dans ses opérations. Le domaine « Environnement

le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), sous forme de subventions, prêts concessionnels, garanties, ou prises de participation. Cette combinaison de ressources permet d'offrir des solutions de financement adaptées à la construction d'infrastructures plus résilientes, à l'amélioration de la résilience des communautés, et à la production d'énergies propres et renouvelables.

En recourant à l'expertise des environnementalistes, la BOAD affermit la marche de la région vers un développement économique et social, inclusif et soutenable, qui préserve notre environnement, pour les générations futures.

**ECO & FINANCES**

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: [ecofinances.infos@gmail.com](mailto:ecofinances.infos@gmail.com)

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan  
derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

### Directeur de publication

Komlan KPATIDE  
00228 90 05 05 08

### Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO  
00228 90 90 49 83

### Rédacteurs

Keziah KPATIDE  
Patience SALLAH  
Yves ATCHANOUVI  
Kodji GATOR JOE

### Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

### Graphiste

Stan AZIATO

### Imprimerie

ECO & FINANCES  
Tirage: 3000

Promotion des femmes entrepreneures d'Afrique

## Nathalie Bitho remporte le prestigieux trophée SUFAWE

Lors du lancement du Club Afrique Développement Togo, le Programme de promotion et de soutien des femmes entrepreneures SUFAWE (Stand Up For African Women Entrepreneurs) a été également entériné. La Présidente de la Chambre du Commerce de l'Industrie du Togo (CCI-Togo) Nathalie Bitho s'est vue décerner le prestigieux trophée SUFAWE (Stand Up For African Women Entrepreneurs).



Dieudonné AMOUZOUVI

Cette reconnaissance est un réconfort pour la présidente de la Chambre du commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo). Cette distinction est le premier du genre en Afrique de l'ouest. Et Mme Nathalie Bitho est la première personnalité de l'Afrique de l'Ouest qui reçoit une telle distinction. Le trophée SUFAWE récompense non seulement le parcours professionnel, l'engagement et la sensibilité à la promotion

des causes féminines du récipiendaire, mais également son leadership dans le domaine de l'entrepreneuriat.

La proposition de Nathalie Bitho au comité dédié du Club Afrique développement du groupe Attijariwafa Bank et de la BIA-Togo a été faite par BIA-Togo. Ce comité estime que Mme Bitho est une figure respectée, faisant autorité à la fois par son parcours professionnel et son engagement. « Notre objectif est de faire

connaître un maximum de personnalités, de figures inspirantes et remarquables, de parcours qui incitent les entrepreneurs à croire en leurs possibilités, et Mme Nathalie Bitho fait partie de ces personnalités », a déclaré Mouna Kadiri, Directrice du Club Afrique développement.

Nathalie Bitho a exprimé sa surprise face à cette distinction. Pour la présidente de la CCI-Togo, cette reconnaissance est d'une importance

considérable et la fortifie dans sa mission.

« Malgré les obstacles accordés, nous faisons face, cette distinction nous conforte dans la voie que j'ai choisie. Je n'imaginais pas que ma personne pourrait susciter autant d'intérêt au-delà de nos frontières. Il y a des personnes qui observent, qui savent reconnaître et qui ont révélé que je méritais ce prix. Je ne peux que dire merci », a déclaré Bitho. Le programme SUFAWE

visé d'un côté l'inclusion des femmes Cheffes d'Entreprises dans les réseaux d'affaires africains, afin d'accroître leurs opportunités de développement et de l'autre la promotion des femmes entrepreneures souhaitant structurer ou renforcer leurs entreprises.

Pour rappel ce programme a été initié en marge de la sixième édition du Forum International Afrique Développement (FIAD) en Mars 2019 à Casablanca au Maroc.

Zone franche industrielle au Togo

## Le secteur du textile et de l'habillement réglementé

Le gouvernement togolais réuni en conseil des ministres le mercredi 24 mai dernier sous la présidence du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a examiné et adopté un décret fixant les modalités d'applications de la loi portant statut de la zone franche industrielle dans le secteur du textile et de l'habillement.

Bernard AFAWOUBO

Définir les conditions et les modalités d'obtention de l'agrément au statut de zone franche industrielle dans le secteur du textile et de l'habillement, tel est l'objectif visé par ce décret examiné et adopté par le gouvernement togolais.

Ledit décret précise également les règles régissant les activités des entreprises concernées, en

particulier en matière de commercialisation des produits, d'emploi de salariés et de formation continue des travailleurs nationaux.

Son adoption vise la poursuite et l'accélération de l'installation d'usines textiles dans notre pays, notamment au sein de la plateforme industrielle d'Adécopé. Ce qui permettra de consolider la création d'emplois en s'appuyant sur la transformation des matières premières locales confor-

mément à l'axe 2 de la feuille de route gouvernementale.

Le 30 novembre dernier, les parlementaires ont adopté à l'unanimité la loi portant statut de la zone franche industrielle au Togo, c'était en présence de quelques membres du gouvernement. Cette loi vise à améliorer davantage le climat des affaires et à offrir plusieurs avantages aux investisseurs et aux entreprises évoluant dans le secteur du textile. Cette adoption fait



suite à l'adoption du document de politique pour l'industrie du textile.

Sur le plan fiscal, le texte adopté par les parlementaires prévoit par exemple, la stabilisation du taux d'impôt sur les sociétés, sur les dividendes et la patente à

10% à partir de la 9ème année et pour le restant de la durée de vie de la société, entre autres.

Tout ceci renforce l'arsenal juridique mis en place par le gouvernement pour favoriser le développement de l'industrie textile et de l'habillement au Togo.

L'opérationnalisation du CES du Togo

## Une mission conjointe de l'UCESIF et du CESE France à Lomé pour le partage d'expériences

*Une mission conjointe de l'Union des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) et du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de France s'est déroulée à Lomé du 28 au 30 mai 2023. Insérée dans le cadre de l'opérationnalisation du Conseil économique et social (CES) du Togo, cette visite de travail et d'amitié avait pour objectif de soutenir le processus de mise en place du CES togolais et de formaliser la demande d'adhésion du Togo à l'UCESIF.*

**Dieudonné AMOUZOUVI**

Les travaux ont été présidés par le ministre, Christian Eninam TRIMUA, en charge des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République. Dans son allocution de bienvenue, le ministre a exprimé sa gratitude à la délégation. « Je tiens à vous souhaiter un agréable séjour au Togo. Je saisis cette occasion pour vous transmettre les remerciements du Gouvernement togolais pour l'intérêt que vous portez au Conseil économique et social de notre pays, ainsi que pour la collaboration visant à nous accompagner dans le processus d'opérationnalisation de cette institution. Votre présence à nos côtés témoigne de l'excellence des relations de coopération, d'une part, entre la République Togolaise et l'Organisation internationale de la francophonie et, d'autre part, entre le Togo et la République Française », a déclaré le Ministre TRIMUA. Pour Monsieur le ministre, la création de cette institution s'inscrit dans le cadre des ré-



formes engagées par le Togo sous l'impulsion de Faure Gnassingbé. « Depuis plusieurs années déjà, notre pays, sous l'impulsion du Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, s'est résolument engagé dans une politique de réformes et de modernisation des institutions de la République, ainsi qu'une gouvernance transparente. Cet objectif, énoncé dans la réforme constitutionnelle découlant de la loi n° 2019-003 du 15 mai 2019, a progressivement abouti à l'adoption en décembre 2019 d'une nouvelle loi organique concernant le Conseil économique et social. Il s'agit de la loi organique n° 2019-024 du 26 décembre 2019 portant composition, organisation et fonctionnement du CES. L'adoption de cette loi vise à rendre opérationnelle cette institution telle que souhaitée par le Chef de l'État dans son discours sur l'état de la nation prononcé le 26 avril 2019 devant l'Assemblée nationale », a-t-il rappelé.

La délégation était composée de Monsieur Thierry Albert André Beaudet, président du CESE de France et président en exercice de l'UCESIF, ainsi que de Monsieur Adrien Labaune, chargé des relations internationales du CESE de France et secrétaire général de l'UCESIF. Elle a participé à des travaux qui se

sont tenus le lundi 29 mai 2023 à Lomé.

Les principaux objectifs de cette mission étaient notamment d'acquiescer des informations sur l'état de la mise en place du Conseil Économique et Social (CES) du Togo, partager les expériences du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) et des Conseils Économiques et Sociaux francophones membres de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF), encourager les autorités togolaises dans leur démarche de mise en place du CES et formaliser la demande d'adhésion du Togo à l'UCESIF.

La délégation a exposé lors des travaux le fonctionnement, les missions et les réalisations du CESE de France. Elle a mis en avant les interactions avec les autres institutions de la République française. Les membres de la délégation ont également partagé leur expérience dans le domaine de la participation citoyenne, soulignant l'importance du dialogue entre les différentes parties prenantes pour une gouvernance équilibrée.

Selon Thierry Albert André Beaudet, président du CESE de France et président en exercice de l'UCESIF, le processus est bien entamé au Togo et le Togo optera pour un bon modèle afin de garantir le succès de ce pro-

jet.

« Vous êtes conscients de la qualité des relations entre les deux pays, une relation de confiance, donc il va de soi que la France est très attentive à l'évolution de la situation au Togo, et le CESE français, dont j'ai l'honneur d'assurer la présidence, porte également une grande attention au projet de création d'un CES au Togo. Ainsi, le processus est bien engagé au Togo, nous approchons de la phase finale, de la mise en œuvre concrète, et à l'initiative de monsieur le ministre, j'ai eu l'opportunité de présenter notre expérience, que ce soit en termes de composition du CESE, de ses missions ou de son organisation. Il a également été question des relations entre le CESE et les autres institutions françaises, telles que le gouvernement et le parlement. Dans le cadre de l'UCESIF, j'ai également eu l'occasion de présenter les relations de travail, de coopération et d'amitié qui unissent les Conseils des pays francophones. C'était pour moi l'occasion de me réjouir à la fois de l'établissement du CES au Togo et de son adhésion future à la grande famille des CES francophones. Ce fut une journée de travail très enrichissante. Je sais que les promoteurs ont également rencontré d'autres pays, tels que le Maroc, la Côte d'Ivoire et le Bénin, qui ont des

expériences à partager », a-t-il déclaré à la clôture des travaux.

Le processus de mise en œuvre du CES du Togo a été exposé lors de cette réunion, avec des discussions portant sur les progrès réalisés dans les domaines institutionnel, logistique et fonctionnel. Des propositions ont été formulées et les deux parties sont convenues des modalités de coopération afin de soutenir le CES du Togo et de faciliter son adhésion à l'UCESIF.

L'UCESIF a également été présentée aux participants, mettant en exergue son organisation, son fonctionnement, ses actions et ses réalisations dans le domaine de la coopération et de l'échange d'expériences entre les conseils économiques et sociaux.

À l'issue de ces échanges fructueux, des suggestions et recommandations ont été énoncées afin d'appuyer le développement et l'efficacité du Conseil Économique et Social (CES) du Togo, ainsi que pour consolider les liens d'amitié entre le CES togolais, son homologue français et les autres États francophones.

Il convient de rappeler que la délégation a eu l'honneur de rencontrer les plus hautes autorités togolaises, le gouvernement, ainsi que les partenaires financiers.

# BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

vendredi 26 mai 2023

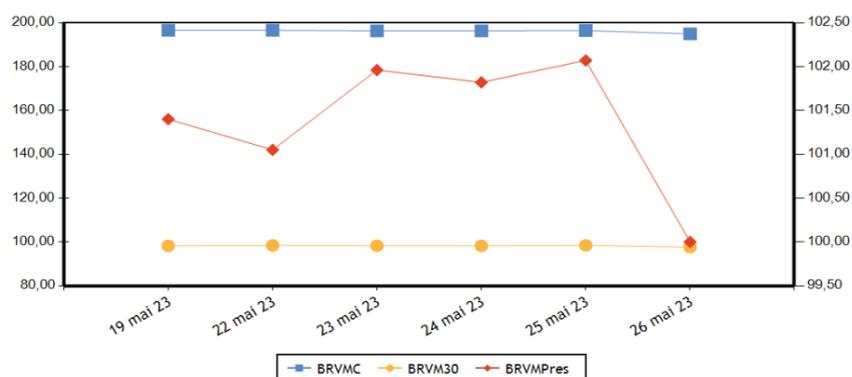
N° 100

<b>BRVM COMPOSITE</b>	<b>194,89</b>
Variation Jour	-0,78 %
Variation annuelle	-4,10 %

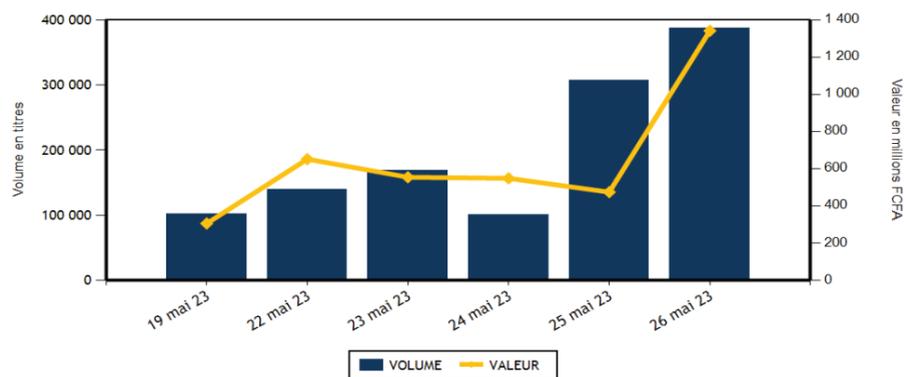
<b>BRVM 30</b>	<b>97,62</b>
Variation Jour	-0,84 %
Variation annuelle	-2,38 %

<b>BRVM PRESTIGE</b>	<b>100,00</b>
Variation Jour	-2,03 %
Variation annuelle	0,00 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 250 307 027 151	-0,78 %
Volume échangé (Actions & Droits)	286 240	-4,49 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	377 447 105	-5,87 %
Nombre de titres transigés	41	-2,38 %
Nombre de titres en hausse	12	50,00 %
Nombre de titres en baisse	18	-10,00 %
Nombre de titres inchangés	11	-21,43 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 115 749 637 009	0,07 %
Volume échangé	101 346	1 292,31 %
Valeur transigée (FCFA)	963 724 166	1 225,19 %
Nombre de titres transigés	8	-38,46 %
Nombre de titres en hausse	4	300,00 %
Nombre de titres en baisse	0	-100,00 %
Nombre de titres inchangés	4	-60,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
CROWN SIEM CI (SEMC)	680	7,09 %	0,00 %
BICI CI (BICC)	6 800	4,62 %	-0,73 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	5 800	3,66 %	0,26 %
BANK OF AFRICA BF (BOABF)	5 500	2,80 %	5,77 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	670	1,52 %	-16,25 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
UNIWAX CI (UNXC)	620	-4,62 %	-19,48 %
TOTAL CI (TTLC)	2 100	-4,55 %	10,82 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	650	-3,70 %	-13,33 %
ONATEL BF (ONTBF)	2 800	-3,28 %	-12,50 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 340	-2,55 %	-4,29 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	100,00	-2,03 %	0,00 %	207 043	104 488 755	6,02
BRVM-PRINCIPAL	36	93,28	-0,35 %	-6,72 %	79 197	272 958 350	11,67

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	97,72	0,08 %	-6,24 %	10 918	10 722 310	29,84
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	467,10	-0,60 %	-4,52 %	11 893	61 330 590	8,85
BRVM - FINANCES	15	74,64	-1,11 %	-1,15 %	234 314	250 845 855	5,93
BRVM - TRANSPORT	2	342,90	0,35 %	0,35 %	170	237 750	5,47
BRVM - AGRICULTURE	5	246,56	-0,15 %	-13,05 %	5 344	27 490 085	5,10
BRVM - DISTRIBUTION	7	334,68	-2,18 %	-6,65 %	23 155	26 336 605	11,73
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 338,76	0,00 %	14,21 %	446	483 910	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	9,07
Taux de rendement moyen du marché	8,28
Taux de rentabilité moyen du marché	8,87
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	122
Volume moyen annuel par séance	572 019,00
Valeur moyenne annuelle par séance	945 019 952,78

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	9,95
Ratio moyen de satisfaction	63,41
Ratio moyen de tendance	637,05
Ratio moyen de couverture	15,70
Taux de rotation moyen du marché	0,03
Prime de risque du marché	5,12
Nombre de SGI participantes	30

**Définitions**

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottante)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

**BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES**  
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma  
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01  
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85  
 Fax : +225 20 32 66 84  
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

**PAYS DE L'UEMOA**

Diversification économique

## L'Angola devient le 21ème Etat membre de l'ATI et paie 25 millions USD de frais de souscription au capital

*La République d'Angola est devenue le 21ème Etat membre africain et le 1er Etat membre lusophone de l'assureur panafricain, Africa Trade Insurance Agency - ATI, après avoir versé un capital de 25 millions de dollars.*

L'adhésion a été financée par les ressources du Trésor national angolais et les recettes du projet phare de l'eau BITA - un investissement public stratégique pour la construction d'infrastructures de traitement, d'approvisionnement et de stockage d'eau potable qui bénéficiera à 2,5 millions de personnes en Angola.

Se félicitant de l'adhésion de l'Angola, Manuel Moses, directeur général de l'ATI, a noté que le pays démontrait son engagement à diversifier son économie grâce aux solutions d'atténuation des risques commerciaux et d'investissement de l'ATI.

«Nous sommes heureux de soutenir l'Angola dans sa quête de diversification économique et de devenir une puissance agricole sur le continent africain. L'adhésion de l'An-

gola arrive à point nommé, car les services d'atténuation des risques et de rehaussement de crédit d'ATI serviront de catalyseur pour renforcer et diversifier l'économie angolaise, en soutenant à la fois l'augmentation des investissements, des exportations et du commerce dans le cadre continental africain de l'AfCFTA», a déclaré M. Manuel.

Dans le cadre de cette structure innovante de financement mixte et de garantie unique en son genre, la République d'Angola - ainsi que les prêteurs couverts par l'ATI dans le cadre de la transaction - ont accepté que l'utilisation du produit du prêt syndiqué comprenne également le financement de l'adhésion de l'Angola à l'ATI. ATI a fourni une garantie et un soutien d'assurance pour cette facilité partiellement garantie par la

Banque mondiale au gouvernement de l'Angola pour l'expansion et l'amélioration du service d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines et périurbaines de Luanda.

L'exposition brute d'ATI en Angola, le plus grand pays d'Afrique australe, s'élève actuellement à 467 millions d'USD, principalement dans les secteurs de la construction, de l'énergie et du gaz, du commerce et du transport, de l'approvisionnement en eau et du commerce de gros et de détail, avec des transactions d'une valeur de 1,4 milliard d'USD.

«Cette évolution a été rendue possible grâce au mandat panafricain de l'ATI qui permet à l'organisation de couvrir les transactions en Angola et au-delà, même si l'ATI n'en est pas membre. Maintenant que l'Angola est un actionnaire à part entière de l'ATI, le pays

peut accéder à davantage de solutions de garantie de l'ATI afin d'attirer plus d'investissements étrangers directs et de stimuler son commerce intérieur et extérieur dans la région», a expliqué M. Manuel. L'économie angolaise est principalement tirée par son secteur pétrolier, mais le pays cherche à poursuivre de nouveaux modèles de croissance pour la diversification économique à travers le secteur agricole et le développement du secteur privé.

Avec le soutien de l'ATI, l'Angola est sur la voie de la consolidation fiscale, de la gestion de son plafond d'endettement, de l'augmentation des investissements publics et privés, afin de reprendre la courbe ascendante d'une croissance économique durable et inclusive, ainsi que du développement humain.

L'ATI est passée d'une petite start-up africaine en 2001 à une institution panafricaine présente dans toute l'Afrique

et ayant une portée mondiale significative. Outre l'Angola, les autres pays membres sont le Bénin, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan du Sud, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Les membres institutionnels sont la Banque africaine de développement, la Société africaine de réassurance, le groupe Atradius, Chubb, CES-CE (CEA espagnole), le ministère indien des finances (représenté par l'ECGC), SACE SIMEST, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Banque pour le commerce et le développement (TDB), Kenya-Re, The PTA Reinsurance Company (Zep-Re), et UK Export Finance.

Économie

## Trois accords de prêts de 276 milliards FCFA signés entre le Burkina et la Banque mondiale

Le ministre de l'économie, des finances et de la prospective, Dr Aboubakar Nacanabo et la représentante résidente de la Banque mondiale au Burkina Faso, Maïmouna Mbow Fam, ont procédé ce lundi 29 mai 2023 à Ouagadougou, à la signature de trois accords de prêts.

Il s'agit du financement de la mise en œuvre de trois projets. Ces projets sont le Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC), le Projet de résilience et de compétitivité de l'élevage au Burkina Faso (PRECEL), et le Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS). C'est un montant global de 460 000 000 USD, soit 276 000 000 000 FCFA, sous forme de prêts, que la Banque mondiale met à la disposition du Burkina Faso pour la mise en œuvre du programme

et des deux projets de développement.

Le premier accord de financement est celui relatif au programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS), d'un montant de 150 millions de dollars soit environ 90 milliards de FCFA. L'objectif de développement du PREGOLS est d'améliorer la fourniture de services publics et de renforcer la performance institutionnelle des collectivités locales et des structures décentralisées. Pour Dr Aboubakar Nacanabo, le programme suit une approche centrée sur les populations et ambitionne de bénéficier directement à près de 3.960.000 citoyens y compris les déplacés internes dans plus de 30 communes ciblées dans 9 régions.

Selon la représentante résidente de la Banque mondiale au Burkina Faso, Maïmouna Mbow Fam, le programme s'attaque aux goulots

d'étranglement en matière de ressources humaines et de gestion des finances publiques qui entravent la fourniture de services publics dans les domaines de l'éducation, de l'enregistrement des naissances et de la fourniture de services de justice de proximité.

Le deuxième accord de financement est relatif au Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et l'adoption technologique (ECOTEC) d'un montant de 160 millions de dollars soit environ 96 milliards de FCFA.

«D'une durée de mise en œuvre de 6 ans, ce projet a pour entre autres objectifs, d'appuyer le gouvernement dans ses efforts d'assainissement de l'environnement des affaires afin de rendre le pays plus attractif aux investisseurs privés locaux et étrangers, de soutenir le développement durable d'un tissu de PME des secteurs porteurs tels

que l'agro-business, le développement des compétences utiles aux entreprises, l'accès aux nouvelles technologies à travers des appuis directs comme les subventions à coûts partagés à travers le financement des sous-projets,» a laissé entendre Maïmouna Mbow Fam, représentante résidente de la Banque mondiale au Burkina Faso. Le troisième accord de financement est relatif au Projet de résilience et de compétitivité de l'élevage au Burkina Faso (PRECEL) d'un montant de 150 millions de dollars des Etats-unis soit environ 90 milliards de FCFA pour une durée de six ans. Il faut noter que dans l'histoire du partenariat entre la Banque mondiale et le Burkina Faso, il s'agit du premier projet d'un telle envergure dans le sous-secteur élevage. Le projet impactera 1 500 000 bénéficiaires participant aux filières animales que sont les viandes le lait et les

œufs. Il vient donc en complément du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) et fait suite au Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina (PADELB) qui a clôturé en octobre 2022.

«Le PRECEL ambitionne d'adresser les contraintes à la compétitivité et la résilience des systèmes de production animale sédentaires traditionnels en se concentrant sur : le renforcement des fondations institutionnelles et les bonnes politiques dans le secteur de l'élevage ; l'amélioration de la productivité et de la valeur ajoutée ; et l'intégration de mesures qui favorisent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans tous les segments de la chaîne de valeur, « a expliqué Dr Aboubakar Nacanabo, ministre de l'économie, des finances et de la prospective.

Lefaso.net

Promotion de l'égalité genre

## Une rencontre internationale tenue à Lomé

Une rencontre régionale d'apprentissage entre pairs sur les réformes juridiques pour l'équité entre les sexes en Afrique s'est ouverte ce jeudi 25 mai 2023 à Lomé. Cette rencontre a été initiée par la Groupe de la Banque Mondiale qui soutient la participation des femmes à l'économie en vue de combler les écarts juridiques entre les sexes. La cérémonie d'ouverture des travaux de cette rencontre a été présidée par la ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation madame Adjovi Lonlonyo Apédoh Anakoma.

En Afrique sub-saharienne, par le biais de l'initiative «Women, Business, and the Law Advisory» de la Société Financière Internationale (SFI), financée par L'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad), ainsi que d'autres opérations du GBM, plusieurs pays, comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal, le Togo, et l'Ouganda, ont adopté au cours des dernières années des réformes juridiques importantes pour soutenir l'autonomisation économique des femmes, en réformant leurs codes civil, pénal et du travail. D'autres pays, dont la Mauritanie, le Rwanda, la Sierra Leone, et la Somalie se sont engagés à prendre des mesures importantes pour assurer l'égalité juridique entre les sexes.

En organisant cette rencontre, d'apprentissage entre pairs le Groupe de la Banque Mondiale entend encourager l'élan de réformes dans ces pays partenaires en mettant en place de nouvelles initiatives vers des réformes percutantes. 30 représentants de niveau technique des ministères du genre, du travail, de la justice, des banques centrales et des unités de coordination des réformes impliquées dans les réformes juridiques du genre de différents

pays, y inclus le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Kenya, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Togo et l'Ouganda prennent part à cette rencontre.

Cette rencontre vise également à aider ces pays à améliorer leurs connaissances sur les réformes juridiques en matière de genre, notamment en mettant l'accent sur leur mise en œuvre et les points de vue du secteur privé sur l'impact des réformes et partager surtout les meilleures pratiques mondiales et régionales en soutenant l'échange d'expériences sur les défis et les facteurs de réussite qui conduisent à l'adoption et à la mise en œuvre des réformes

La ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation madame Adjovi Lolonyo Apédoh Anakoma à au nom du Chef de l'Etat et au nom du Gouvernement, souhaité, à tous les participants, la chaleureuse et cordiale bienvenue dans la capitale togolaise. Elle a dans son discours de circonstance, rendu un hommage mérité au Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, pour son engagement en faveur de l'égalité des sexes et la participation effective des

femmes à la prise de décisions au Togo. Un engagement qui s'est illustré par sa distinction en octobre 2021 en tant que Champion « He for She » par ONU-Femmes

Les différents résultats obtenus par le Togo, font l'objet d'une évaluation par le Groupe de travail de la banque mondiale, dans son rapport biennal intitulé : « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit ».

Selon ce rapport, édition 2023, les femmes en l'Afrique subsaharienne disposent de moins de 70% des droits que ceux dont bénéficient les hommes. Le rapport relève également que les économies de l'Afrique subsaharienne affichent une évolution positive observée depuis 2017, car elles enregistrent une part importante des réformes recensées au cours de l'évaluation.

Les efforts du Togo évalués dans ce rapport donnent une moyenne de 81,9 sur 100. Sur huit indicateurs, il obtient un score parfait de 100 points dans quatre domaines, à savoir : la mobilité, le travail, la rémunération et la retraite.

Pour la Ministre de l'Action sociale, cette performance repose sur des réformes mises en œuvre au fil des années et les dernières en date sont intervenues au cours



de l'année 2022 et portent, notamment sur : la modification du code de sécurité sociale afin de renforcer les droits sociaux de la femme en ce qu'elle lui confère, non plus la moitié mais, la totalité de la rémunération journalière moyenne suite à l'arrêt de travail ; la modification du code des personnes et de la famille, qui s'inscrit dans la suite des réformes successives améliorant le statut civil, le positionnement familial et les droits matrimoniaux.

Cette modification supprime le délai de viduité conditionnant le remariage de la femme et rétablit le droit aux conditions égalitaires de remariage dans le temps, de la femme divorcée ou veuve ; la modification du nouveau code pénal, qui instaure la protection de la femme contre les violences domestiques, le harcèlement physique, moral et économique. En outre, elle prend en compte de nouvelles catégories de personnes en l'occurrence, les femmes âgées et les handicapées. Elle insère également un article contre toutes formes de discrimination fondée sur le genre de la part des créanciers en

matière d'accès au crédit ; la modification du code du travail, qui souligne la protection de l'emploi de la femme salariée pendant la période de la grossesse, de l'accouchement, du congé de maternité et de l'allaitement. L'ensemble des constats et des progrès révélés dans ce rapport exhortent chaque pays à en faire davantage pour la réalisation effective de l'idéal recherché de l'égalité entre les femmes et les hommes pour un développement plus inclusif et harmonieux. La Ministre Adjovi Lolonyo Apédoh Anakoma, n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude à Madame Victoire Sidémého Tomegah-Dogbé, Premier Ministre, Cheffe du Gouvernement pour son leadership dont la qualité se reflète par les résultats obtenus. Le Togo entend continuer par travailler dans le sens de l'excellence pour sortir les Togolais et surtout les femmes et les filles, de la vulnérabilité, ceci à travers, la communication, la sensibilisation et le renforcement des capacités sur les réformes pertinentes.

Coupe UFOA-B | U20 Filles

## Les Éperviers de retour au bercail

Après leur dernier match de groupe remporté face au Niger 3-0, les Éperviers ont regagné Lomé ce lundi à 19h30.

La délégation togolaise a quitté Kumasi ce matin à 07h20 et est arrivée à Lomé à 19h30. Joueuses et staff ont repris leurs quartiers à l'hôtel Ghis Palace. Le groupe a reçu la visite du Président de

la FTF Guy Akpovy et du président de la Commission du foot féminin, Firmin Ajavon.

Le Colonel Guy Akpovy a échangé avec les joueuses et leur a prodigué d'utiles conseils. «Vous êtes l'avenir du football féminin togolais, ne dormez pas sur vos lauriers après ce tournoi. Continuez le travail individuel, et la Fédération est prête à vous accompagner».

S'adressant au staff, le président Guy Akpovy déclare : «Nous allons garder cette équipe et nous vous demandons d'établir un



programme détaillé pour leur suivi».

Le Togo pour rappel est éliminé au premier tour de la première

édition de la Coupe UFOA-B U20(F). Le sélectionneur Kpakpo-Koumi Théophile et ses filles reviennent au bercail avec

une victoire et deux défaites. Le Togo était logé dans le groupe B en compagnie du Nigeria, du Burkina Faso et du Niger.

# Traçons ensemble l'itinéraire de vos rêves



**LIZ AVIATION**

## DESTINATIONS

**Ouaga - Bobo - Ouaga**  
**Ouaga - Lomé - Ouaga**



**OUAGA**



**BOBO**



**LOME**

### LIZ AVIATION

+226 76 20 97 63

+226 76 20 99 23

### ELITE VOYAGES

+226 25 33 51 55

+226 65 86 71 60

### KAREL VOYAGES

+226 67 73 81 60

### LIZ AVIATION

+228 70 15 55 55

+228 97 78 01 01

Billets également disponibles dans vos agences de voyages et dans les aéroports de Ouaga, Bobo et Lomé.

    **liz aviation**

 [clientele@lizaviation.com](mailto:clientele@lizaviation.com)